

Sensibiliser les habitants et promouvoir une autre mobilité

Thèmes :

Mobilité douce / Alternative à la voiture / Transports en commun / Intermodalité / Sensibilisation de la population / Communication à la population

Défis thématiques du PCDR :

- C. Favoriser les déplacements quotidiens dans une dimension intermodale (notamment via la gare) en renforçant le réseau des transports collectifs et en sécurisant les déplacements doux.

Objectifs opérationnels :

- C.2. Organiser des actions en faveur d'une mobilité alternative ;
- C.4. Améliorer l'offre des transports collectifs en misant sur la complémentarité des modes de transport.

Description du projet :

La présente fiche-projet se décline en deux approches : une première approche basée sur les actions de sensibilisation auprès de la population et une seconde approche de priorisation d'actions et d'amélioration de la mobilité sur le territoire communal.

Première approche : une sensibilisation de la population

- Au niveau intracommunal

Cette première approche consiste à organiser un groupe-projet spécifique à la mobilité en complémentarité à celui évoqué dans la fiche-projet 1.1, en l'étendant à la problématique générale de la mobilité. Ce groupe-projet devra réunir des membres représentatifs de la population de chaque village, de la SNCB Holding, de la TEC, de l'asbl G'Lobbes Trotters, du conseil communal, le CeM et la Fondation Rurale de Wallonie.



Ce groupe de travail aura pour but la vision durable de la mobilité sur le territoire communal et prendra en considération les pistes de réflexion abordées dans la présente et dans la fiche-projet 1.1.

- **Au niveau intercommunal**

Afin d'optimiser la mobilité durable dans la région, il s'avère indispensable de consulter les communes voisines telles que Thuin, Binche, Anderlues et Merbes-le-Château. Cette « concertation mobilité » permettra, par exemple, la mise en place d'une discussion sur la complémentarité des liaisons TEC entre ces différentes communes. L'objectif étant d'ancrer la problématique de la mobilité durable au sein de l'ensemble de la microrégion et de la conforter.

- **Le volet communicationnel**

Une communication constante avec la population sur les aménagements réalisés en termes d'amélioration de la mobilité s'avère indispensable dans le cadre de cette mobilité durable. Cette communication pourrait voir le jour par l'intermédiaire d'une publication régulière dans le bulletin communal (ex : modification des horaires et itinéraires TEC, ouverture de nouvelles liaisons douces,...) ou par l'intermédiaire d'un « toute boîte ».

Ce volet communicationnel est complémentaire à la réalisation de campagnes de sensibilisation en termes de sécurité routière. D'une part, une telle campagne de sensibilisation à la population peut être réalisée par la mise en place de soirées d'informations relayées par une publication dans le bulletin communal ou par la réalisation d'un document « toute boîte » mettant en avant les problématiques générales et spécifiques à la commune de Lobbes. Et d'autre part, par la participation de la commune à des activités telles que la journée sans voiture.

Une campagne de sensibilisation envers la population scolaire s'avère indispensable pour la mobilité de demain. La mise en place de ce type de sensibilisation, de même que la problématique de la mobilité scolaire font l'objet d'une fiche-projet spécifique (2.5) en complémentarité à la présente.

Seconde approche : Priorisation des actions et des aménagements

La commune de Lobbes bénéficie d'un Plan interCommunal de Mobilité (Lobbes, Merbes-le-Château, Erquelinnes) réalisé par le bureau d'étude Agora et finalisé récemment (2009). Dans le cadre d'une vision différente de la mobilité pour la commune de Lobbes, il incombe de prendre en compte les différentes propositions de ce PiCM et ce dans le but de promouvoir une mobilité durable sur le territoire communal et de contrer l'optique du « tout à la voiture ». Cette étude considère, notamment, les différents tracés possibles de la future N54, qui modifiera de manière importante la mobilité sur le territoire de Lobbes. Dès lors, la prise en compte des différentes propositions évoquées dans le PiCM apparaissent comme incontournables dans le cadre de la mobilité lobbaine.

- Une centrale de Mobilité

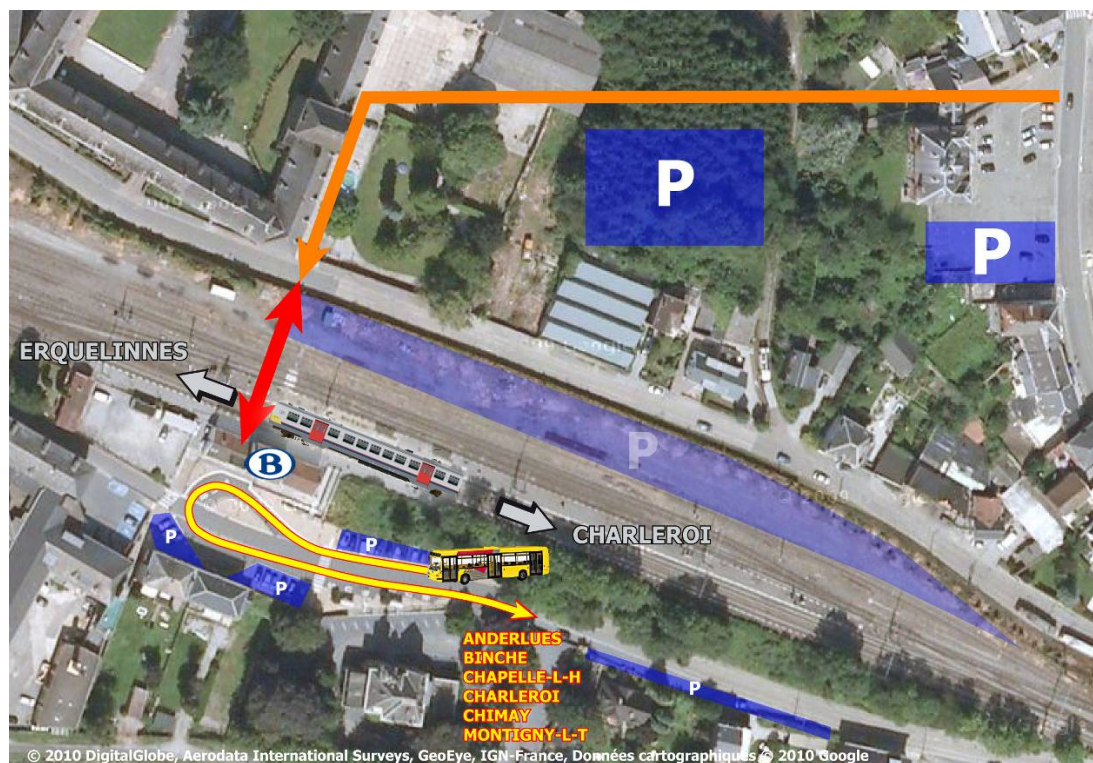
Une centrale de mobilité est une structure ayant pour but de faciliter la mobilité des usagers. La mise en place de cette centrale de mobilité sur la commune de Lobbes, voire en collaboration avec les communes voisines, permettrait de répondre à l'ensemble des besoins en transport. Elle est tout à fait applicable aux communes à caractère rurale et articule son offre autour de plusieurs services :

- Le prêt ou la location de véhicules (vélos, vélomoteur, scooters, voiture,...) ;
- Le covoiturage ;
- L'autopartage.

- Une plateforme multimodale : la gare de Lobbes

La réalisation d'une plateforme multimodale sur le territoire s'avère très intéressante et pourrait être envisagée à Lobbes de par la présence d'une gare sur le territoire communal. Il est, dès lors, possible de faire de la gare de Lobbes la base de la réflexion pour une mobilité différente et variée dans l'optique d'une diminution de la tendance actuelle du « tout-à-la-voiture ».

D'une part, en complémentarité à la liaison entre la Collégiale et l'Abbaye de Lobbes faisant l'objet de la fiche-projet 1.2, la commune envisage la possibilité de création d'un passage sous voie (ou via une passerelle) permettant de rallier la gare à pied de manière sécurisée. D'autre part, la complémentarité entre les différents projets de la commune s'avère intéressante dans la promotion d'une mobilité durable sur le territoire communal. Notons que l'aménagement de zones de parking prévus dans la fiche-projet 1.2 et dans le plan escargot de la rue de la station pourront servir de parking relais entre la voiture, le train et le bus.



Afin d'optimiser l'intermodalité au niveau de la gare de Lobbes, la création d'un groupe-projet, tel qu'évoqué précédemment, réunissant les différentes parties s'avère indispensable. Ce groupe-projet devra réunir les membres de la commune, ainsi que le CeM, la SNCB et la TEC. En effet, une entente sur la complémentarité d'horaire entre les services offerts par ces deux dernières institutions est nécessaire pour une optimisation de l'intermodalité sur le territoire communal.

Par ailleurs, la création d'une navette passant par l'ensemble des villages de la commune et permettant de rallier la gare de Lobbes, s'avère également intéressante dans la promotion d'une mobilité durable sur le territoire communal.

- **L'offre en transport en commun**

Tel qu'évoqué ci-dessus, une complémentarité d'offre et d'horaire entre les différentes institutions que sont la SNCB et la TEC s'avère indispensable pour assurer une mobilité durable sur le territoire communal.

Notons par ailleurs, qu'en complémentarité à la problématique évoquée ci-dessus, il s'avère indispensable de revoir l'offre TEC sur l'ensemble du territoire. Une enquête relative à la demande en transport en commun devrait être réalisée en collaboration avec la centrale mobilité et les autorités compétentes. Cette enquête permettra d'adapter l'offre TEC de manière optimale aux attentes des citoyens.

De plus, l'aménagement et la sécurisation des arrêts de bus (quais, poubelles, abribus,...) sont des éléments accrocheurs permettant une attractivité plus importante en termes d'utilisation de ces transports en commun.

- **La marche utilitaire**

La commune de Lobbes compte de nombreux sentiers à l'atlas vicinal pouvant servir de base pour une mobilité douce utilitaire sur le territoire communal. Dans le cas présent, comme l'explique la fiche-projet 1.1 relative à la mobilité douce, le but est d'identifier des liaisons cohérentes et intéressantes qui permettront de répondre à des besoins utilitaires (se rendre à l'école, faire des achats, rejoindre le centre du village, le centre urbain de Lobbes, etc.). Il va sans dire que des actions de sensibilisation doivent également voir le jour auprès de la population afin de la conscientiser à l'utilisation de la marche à pied ou du vélo via les sentiers afin d'en augmenter la rentabilité et en diminuer les coûts d'entretien. Le réaménagement de ces sentiers permettrait d'offrir un véritable réseau modes doux sur l'entité et serait considéré comme un moteur favorisant les déplacements modes doux vers la gare comme évoqué ci-dessus.

Dans le cas présent nous avons identifié les liaisons à caractère utilitaire qui devraient figurer en haut de la liste des liaisons à réaménager.



- Les déplacements cyclables

Les déplacements cyclables apparaissent également dans la prospective d'une mobilité durable et sont fortement liés à la problématique du réaménagement des sentiers évoqué précédemment. La mise en place d'une politique cyclable s'avère intéressante dans le cadre de cette mobilité. La commune de Lobbes peut retirer des éléments de mise en place d'une telle politique de la publication : « *guide méthodologique pour la mise en place d'une politique cyclable en milieu rural* » (annexe1).

La commune bénéficie d'un réseau cyclable intéressant, tels que la RAVeL le long de la Sambre, mais également le tronçon qui permettra de rejoindre la commune de Binche. Notons par ailleurs, que des liaisons de rabattement vers celui-ci sont à promouvoir. Le PiCM Haute Sambre (Lobbes, Merbes-le-Château, Erquelines) a déjà établi un réseau cyclable sur le territoire communal dont il faut tenir compte dans cette optique cyclable.

La création de zone de parking vélo au niveau de la gare et de certains arrêts de bus permettrait une optimisation de pôles intermodaux d'importances diverses sur le territoire communal.

- Le covoiturage

Le covoiturage est un élément positif dans le cadre d'une mobilité durable et regorge d'avantages divers :

- Economiques (frais relatifs aux déplacements partagés,...) ;
- Ecologiques (diminution du nombre de véhicules sur la route → diminution des émissions de CO2,...).

Une banque de données wallonne de covoiturage existe et reflète une image dynamique et correspond de plus en plus aux attentes des covoitureurs et covoitureurs potentiels. Il existe un site internet incontournable pour le covoiturage : www.carpoolplaza.be.

Une initiative communale peut également voir le jour via le site communal, et l'élaboration au sein de la commune d'une plateforme de covoiturage spécifique à la commune. De plus, dans le cadre de ce covoiturage, la création de zones de parking spécifiques à ce type de transport pourrait également voir le jour sur le territoire communal (emplacement stratégique vis-à-vis des quartiers et des routes de transit).

Origine de la demande :

- Réunion d'information et de consultation ;
- Groupes de travail ;
- Commission locale de développement rural.

Justification du projet :

Le Plan Intercommunal de Mobilité Haute Sambre (Lobbes, Merbes-le-Château et Erquelinnes) traite de la mobilité et propose différentes pistes de réflexion quant à une mobilité différente sur le territoire communal. Or, les réunions de consultation ont remis sur la table cette problématique de mobilité différente et la sur-utilisation de la voiture dans les déplacements quotidiens. Cette fiche-projet tient compte des perspectives en termes d'aménagements aussi bien de liaisons douces que de transports en commun.

La problématique des transports en commun calquée essentiellement sur les horaires scolaires a été évoquée à plusieurs reprises durant les différentes consultations de la population. Il va sans dire qu'une révision de l'offre et une complémentarité de celle-ci avec les horaires des trains est incontournable pour la population lobbaine. La population évoque régulièrement l'impossibilité de rejoindre, aussi bien à l'aide des transports en commun que des modes doux, le centre de Lobbes à partir des différents villages de l'entité (insécurité, distances trop importantes, absence de lignes TEC,...)

L'objectif de cette fiche-projet est d'une part de conscientiser la population aux bonnes pratiques en termes de mobilité durable, et d'autre part d'apporter des pistes de réflexions plus concrètes à la mise en place et à la prospective de cette mobilité durable.

Localisation :

- Commune de Lobbes.

Statut au plan de secteur :

- Sans objet.

Statut de propriété :

- Sans objet.

Tâches à réaliser :

- Mettre en place des groupes-projets thématiques (modes doux, transport en commun,...) ;
- Etablir une priorisation d'intervention à l'échelle communale ;
- Prendre en compte les remarques présentes dans les fiches-projets 1.1, 1.2 et 2.5 ;
- Sensibiliser la population à la problématique d'une mobilité durable ;
- Etablir une communication régulière avec la population en termes de réalisation d'aménagements.

Objectif(s) visé(s) par le projet :

- Réduire l'utilisation de la voiture ;
- La sensibilisation auprès de la population en termes de durabilité des déplacements quotidiens ;
- Proposer des alternatives concrètes et sérieuses à l'utilisation de la voiture ;
- Création d'un pôle intermodal au niveau de la gare de Lobbes.

Lien avec un autre projet du PCDR :

- Fiche-projet 1.1 : Création de liaisons modes doux dans une dimension utilitaire et/ou de loisirs ;
- Fiche-projet 1.2 : Aménagement d'une liaison entre la Collégiale, la place e l'hôtel de ville et l'ancienne Abbaye et étude de la potentialité de prolongement vers la gare et l'hôpital ;
- Fiche-projet 2.5 : Favoriser une mobilité scolaire hors du cadre du tout-à-la-voiture.

Impact environnemental :

- Une utilisation réduite de la voiture dans les déplacements quotidiens a des effets sur le cadre de vie, la qualité de l'air et l'environnement. Une utilisation limitée de la voiture dans les déplacements est en lien direct avec une diminution d'émission de gaz à effet de serre et le maintien du cadre de vie agréable et vert de la commune.
- La réhabilitation et la sauvegarde des sentiers sont également un moyen de remettre la marche à pied au goût du jour dans ce contexte où la voiture est de plus en plus importante. (cf. : fiche-projet 1.1)

Impact social :

- L'amélioration de l'offre en transport en commun et des déplacements doux permet le désenclavement des hameaux et assure une connexion plus rapide entre ces lieux et les centres villageois où se regroupent, généralement, les commerces et les services.

Impact économique :

- L'amélioration de ces différents modes de transports peut procurer une attractivité en termes d'intermodalité et de perspective rentable en guise de déplacements.

- L'impact économique peut se ressentir directement dans le portefeuille de l'habitant lorsqu'il sera possible pour lui de rejoindre un lieu via des moyens de transports en commun répondant à sa demande à un coût moindre par rapport au déplacement en voiture.

Création d'emploi(s) envisagée (nombre et nature) :

- La mise en œuvre et le suivi de l'ensemble des actions en matière de mobilité pourraient à terme déboucher sur l'engagement d'un Conseiller en Mobilité affecté à cette seule mission au sein de la commune.

Origine du financement :

- Le Service Public de Wallonie :
 - Direction Générale Opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques (DGO2) : plans de déplacements thématiques (ex : scolaires), études de mobilité, schéma directeur cyclable, etc.
 - Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGO3) : développement rural pour les tronçons à vocation utilitaire – jusqu'à 80%;
 - Direction des Pouvoirs Locaux – Travaux subsidiés (DGO1) – Direction des déplacements doux (PICVerts, Plan Mercure, aménagements cyclables, etc.) – jusqu'à 80%.
- Commissariat Général au Tourisme :
 - Direction des Produits touristiques – Itinéraires touristiques balisés : subventions pour du balisage, des cartes et descriptifs de promenades.
- Le TEC Hainaut ;
- La SNCB Holding ;
- La commune de Lobbes.

Programme de réalisation et priorités :

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- La mise en pratique de la fiche projet 1.2 pour favoriser les déplacements à partir de la place de Lobbes.
- La prise en compte des propositions faites dans la fiche projet 1.1 concernant les déplacements piétons.
- La présence future d'un passage sous (ou sur) voie au niveau de la gare de Lobbes afin de favoriser la continuité des déplacements.

Etat du dossier (ce qui a été réalisé) :

- Inventaire des liaisons modes doux à améliorer.
- La PICM constitue un outil de référence au sein de la commune comme base de réflexion sur la mobilité sur le territoire de Lobbes.

Programmation dans le temps :

- Priorité de la CLDR : 2 ;
- Priorité du Collège communal : 2.

Maître d'ouvrage :

- La commune de Lobbes.

Partenaires :

- La SNCB- Holding ;
- Le TEC Hainaut ;
- L'association des G'Lobbes trotters (asbl) ;
- La commune de Lobbes ;
- Le Service Public de Wallonie :
 - Direction Générale Opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques (DGO2) ;
 - Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement (DGO3) ;
 - Direction Générale Opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé (DGO5).
- Le Commissariat Général du Tourisme ;
- Les communes d'Anderlues, Binche, Merbes-le-château et Thuin.

Estimation financière :

- Sans objet.

Source d'information

- Guide méthodologique pour la mise en place d'une politique cyclable en milieu rural, Région wallonne, DGO2, 2006.
- PICM Haute Sambre (Lobbes, Merbes-le-Château, Erquennes), 2009.

Annexes

- Sans objet.